

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	9
<b>INTERNEMENTS ADMINISTRATIFS EN SUISSE 1930–1981</b>	
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>13</b>
URS GERMANN, LORRAINE ODIER AVEC LA COLLABORATION DE NOEMI DISSLER ET LAURA SCHNEIDER	
1 Introduction	15
1.1 Injustice historique: un défi pour notre époque	16
1.2 Mandat de la CIE, axes de recherche et méthodologie	24
1.3 Objectifs et structure	31
2 Un «monstre» de l'État de droit: développement, critique et remplacement des lois d'internement administratif	35
2.1 Premières ébauches: internements administratifs dans l'ordre juridique suisse	36
2.2 Entre constance et transformation: genèse et développement des lois d'internement	42
2.3 Droit problématique: notions juridiques vagues, grandes marges d'appréciation et absence de voies de recours	57
2.4 Constantes mais marginales: les critiques publiques contre les lois d'internement	64
2.5 Remplacement et refonte: de l'internement administratif à la privation de liberté à des fins d'assistance	70
2.6 Conclusion intermédiaire: des lois d'exception pour combler des lacunes	82
SOURCE 1: Préserver l'ordre social	85
SOURCE 2: Gain de cause contre l'arbitraire des autorités	88
3 Des «gens sans défense»: les personnes ciblées par l'internement administratif	93
3.1 Les variations temporelles et cantonales du recours à l'internement	94

3.2	Facteurs de risque de l'internement administratif	99
3.3	Un outil de sanction à l'égard des hommes	106
3.4	Des artistes de la survie	110
3.5	Conclusion intermédiaire: recours variés de l'internement administratif à l'égard des personnes marginalisées	115
4	Les nombreuses voies vers l'internement: stigmatisation sociale et toute-puissance des autorités	119
4.1	Procédures d'internement: de nombreux acteurs et autant d'impondérables	120
4.2	Marginaliser: stigmatisation et exclusion en amont de l'internement administratif	127
4.3	Actions des autorités: logiques d'intervention et justifications types	133
4.4	Les personnes concernées entre impuissance et résistance	151
4.5	Conclusion intermédiaire: l'impondérable comme violence structurelle	157
	SOURCE 3: Non-respect des règles de procédure	159
	SOURCE 4: Redoutable efficacité des expertises psychiatriques	161
5	Un enfermement pur et simple: exigences et réalité de l'exécution des internements administratifs	165
5.1	Paysage institutionnel suisse: structures et évolution	166
5.2	Le quotidien dans les établissements: isolement, discipline et travail forcé	187
5.3	Libération et surveillance: la voie de la liberté?	203
5.4	Conclusion intermédiaire: pénurie de moyens et absence de reconnaissance de la part de la société	211
	SOURCE 5: Travailler sans salaire?	215
	SOURCE 6: La liberté par la conformité	219
	SOURCE 7: De la violence dans les établissements fermés	222

6	Marqués à vie: Conséquences des internements administratifs sur les parcours de vie des personnes concernées	227
6.1	L'accentuation du risque de pauvreté	229
6.2	Des difficultés relationnelles et familiales	235
6.3	Les tactiques de protection vis-à-vis du risque de pauvreté	240
6.4	La résistance au stigmat	244
6.5	Lutter pour que ça ne se reproduise plus!	249
6.6	Conclusion intermédiaire: de l'internement à la reconnaissance, un parcours semé d'embûches	259
	SOURCE 8: Liberté sous surveillance	262
	SOURCE 9: Abandon forcé en vue d'une adoption	266
7	Conclusions	269
8	Bibliographie	289
	<b>TEXTES DE PERSONNES CONCERNÉES</b>	<b>303</b>
	URS ALLEMANN-CAFLISCH	306
	ERNA AMSLER-SOOM	309
	URSULA BIONDI	311
	ROBERT BLASER	316
	DANIEL CEVEY	319
	SERGIO DEVECCHI	322
	PHILIPPE FRILOUD	326
	HUBERT MEYER	332
	CAROLINE MONTANDON	335
	GIANNI MORA	339
	GABRIELA PEREIRA	343
	QUART MONDE	347
	M. STEINER	351
	USCHI WASER	353

<b>RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION INDÉPENDANTE D'EXPERTS (CIE) INTERNEMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>357</b>
1 Introduction générale	359
2 Recommandations	367
2.1 Réhabilitation des victimes de MCFA au travers de prestations financières supplémentaires	367
2.2 Réhabilitation des victimes de MCFA par un soutien aux actions citoyennes	368
2.3 Réhabilitation des victimes de MCFA par un accès facilité aux savoirs et à la culture	370
2.4 Réhabilitation des victimes de MCFA par la production de savoirs et leur diffusion	372
3 Projet d'une <i>Maison de l'autre Suisse</i>	375
4 Conclusion: les droits fondamentaux, une question qui reste ouverte?	377
Auteur-e-s	379